



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNE DE RABASTENS

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues par la Commune pour l'exercice 2024. Il respecte les principes budgétaires : unité, universalité, annualité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Selon l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales, il doit être voté par l'assemblée délibérante au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il doit être transmis au représentant de l'État au plus tard le 30 avril 2024.

Par cet acte, l'ordonnateur, Monsieur le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La Commune de Rabastens dispose de 2 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du CCAS

Section de fonctionnement :

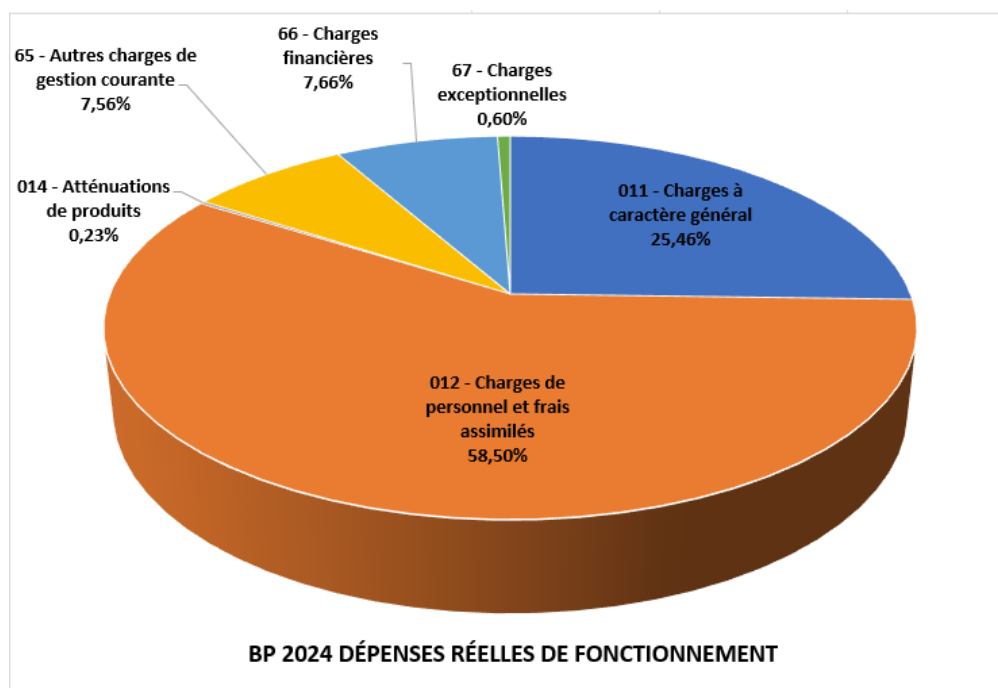
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Le prévisionnel des dépenses de fonctionnement correspond à :

- Des charges à caractère général (chapitre 011) : charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de location de matériel, de télécommunication, d'entretien des bâtiments communaux et du matériel, l'achat des matières premières et fournitures
- Des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)
- Des autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, contributions SDET, Federteep...
- Des charges financières (chapitre 66) : les intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles (chapitre 67)
- Des atténuations de produits (chapitre 014) : attributions de compensation voirie

Le prévisionnel des dépenses réelles représentent 3 589 848 €



La prévision du chapitre 012 (charges de personnels) est en hausse de +10% (+200.000€) par rapport au BP 2023 (1.900.000€). Cette augmentation conjoncturelle tient compte de :

- La mise en place d'astreintes en 2024 : 10.000€,
- La prime pour le pouvoir d'achat : 30.000€,
- Le GVT (+1,5%) : 28.000€,
- Les 5 points d'indices supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 : 20.000€,
- L'alternance et l'apprentissage : 25.000€,
- Les charges de personnel liées à PVD et à l'assainissement : 35.000€,
- Les remplacements liés aux congés maladie (4 CLM et 2 mi-temps thérapeutiques) : 45.000€.

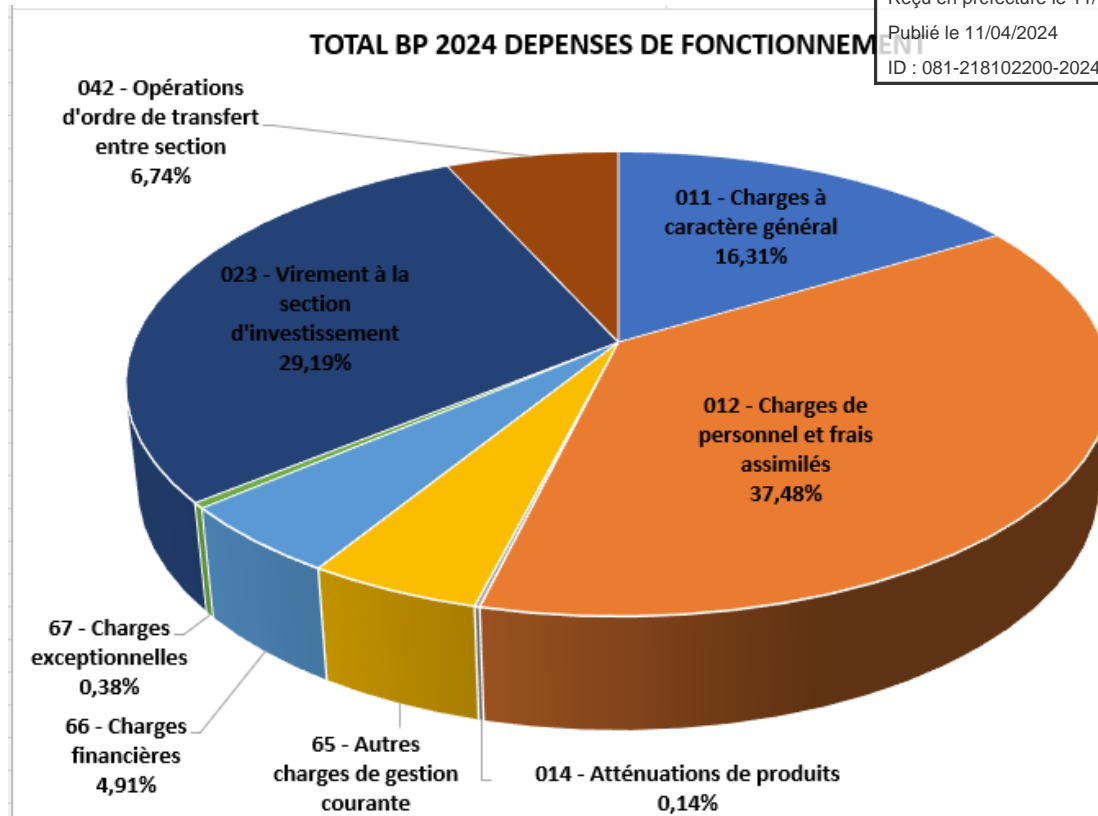
Les dépenses d'ordre sont regroupées dans :

- Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » constituées des amortissements représentent un prévisionnel de 377 373 €
- Le chapitre 023 « virement de la section d'investissement » pour un prévisionnel de 1 635 267 €

Soit un total de dépenses prévisionnelles (réelles et ordre) pour l'exercice 2024 de 5 602 488€

La répartition par chapitre est la suivante :

CHAPITRE	BP 2024
011 - Charges à caractère général	913 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 100 000,00
014 - Atténuations de produits	8 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	271 383,00
66 - Charges financières	275 022,00
67 - Charges exceptionnelles	21 543,00
OPÉRATIONS RÉELLES	3 589 848,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 635 267,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	377 373,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	2 012 640,00
TOTAL DEPENSES	5 602 488,00

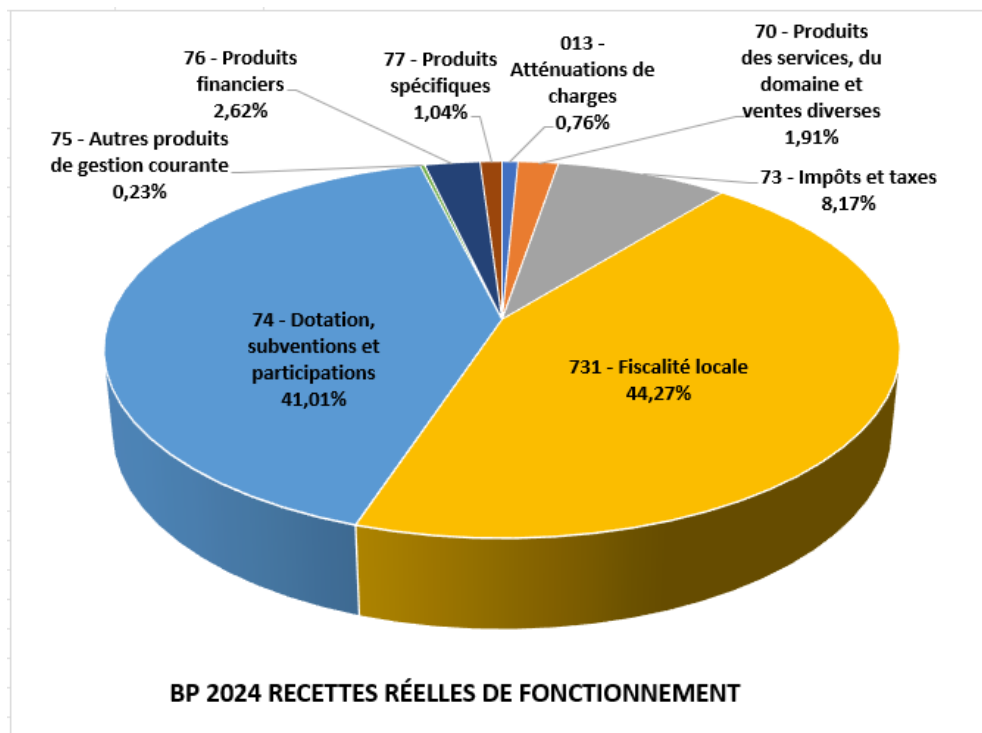


Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions en recettes de fonctionnement correspondent aux sommes prévues au titre :

- Des prestations fournies à la population (chapitre 70) : entrées musée, piscine, école de musique, produits des concessions de cimetières, redevances terrasses...
- Des impôts et taxes (chapitre 73) : attribution de compensation, FPIC,
- De la fiscalité locale (chapitre 731) : fiscalité directe TH TFPB TFPNB, droits de mutation, taxe sur la consommation d'électricité, droits de place marché plein vent,
- Des dotations, subventions et participations (chapitre 74) dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation, fonds de compensation de TVA, subventions
- Des autres produits de gestions courante (chapitre 75) revenus des immeubles, redevances des concessionnaires...
- Des produits financiers (chapitre 76) fonds de soutien remboursement emprunt

Les recettes réelles sont inscrites pour un montant de 4 367 337 €



- Du résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2023 pour 1 090 523€

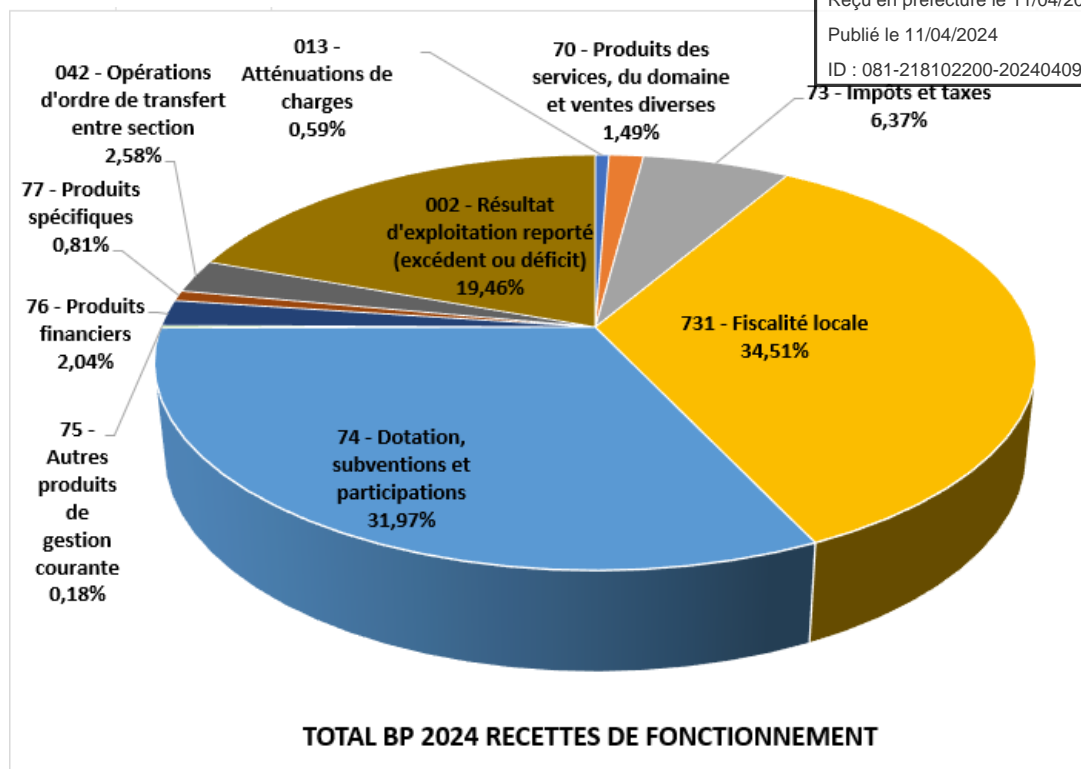
Les recettes d'ordre sont inscrites pour un montant de 144 628 € et correspondent :

- Aux opérations d'ordre (chapitre 042 opération de transfert entre section) : travaux en régie, amortissement de subventions

Soit un total de recettes prévisionnelles (réelles et ordre) pour l'exercice 2024 de 5 602 488 €

La répartition par chapitres est la suivante :

CHAPITRE	BP 2024
013 - Atténuations de charges	33 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 295,00
73 - Impôts et taxes	356 986,00
731 - Fiscalité locale	1 933 487,00
74 - Dotation, subventions et participations	1 791 047,00
75 - Autres produits de gestion courante	9 900,00
76 - Produits financiers	114 270,00
77 - Produits spécifiques	45 352,00
OPÉRATIONS RÉELLES	4 367 337,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	144 627,55
OPÉRATIONS D'ORDRE	144 627,55
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 090 523,45
TOTAL RECETTES	5 602 488,00



Vue d'ensemble du budget de fonctionnement 2024

CHAPITRE	BP 2024
011 - Charges à caractère général	913 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 100 000,00
014 - Atténuations de produits	8 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	271 383,00
66 - Charges financières	275 022,00
67 - Charges exceptionnelles	21 543,00
OPÉRATIONS RÉELLES	3 589 848,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 635 267,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	377 373,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	2 012 640,00
TOTAL DEPENSES	5 602 488,00
CHAPITRE	BP 2024
013 - Atténuations de charges	33 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 295,00
73 - Impôts et taxes	356 986,00
731 - Fiscalité locale	1 933 487,00
74 - Dotation, subventions et participations	1 791 047,00
75 - Autres produits de gestion courante	9 900,00
76 - Produits financiers	114 270,00
77 - Produits spécifiques	45 352,00
OPÉRATIONS RÉELLES	4 367 337,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	144 627,55
OPÉRATIONS D'ORDRE	144 627,55
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 090 523,45
TOTAL RECETTES	5 602 488,00

Section d'investissement :

Les projets à moyen et long terme de la Commune sont inscrits en section d'investissement.

Les dépenses sont liées aux acquisitions de biens et de matériel durable, de la construction ou de l'aménagement de bâtiments et des travaux d'infrastructure ainsi que du remboursement du capital des emprunts.

Les recettes sont constituées des dotations et subventions, du fonds de compensation de TVA (FCTVA) de l'exercice N-2 et des emprunts.

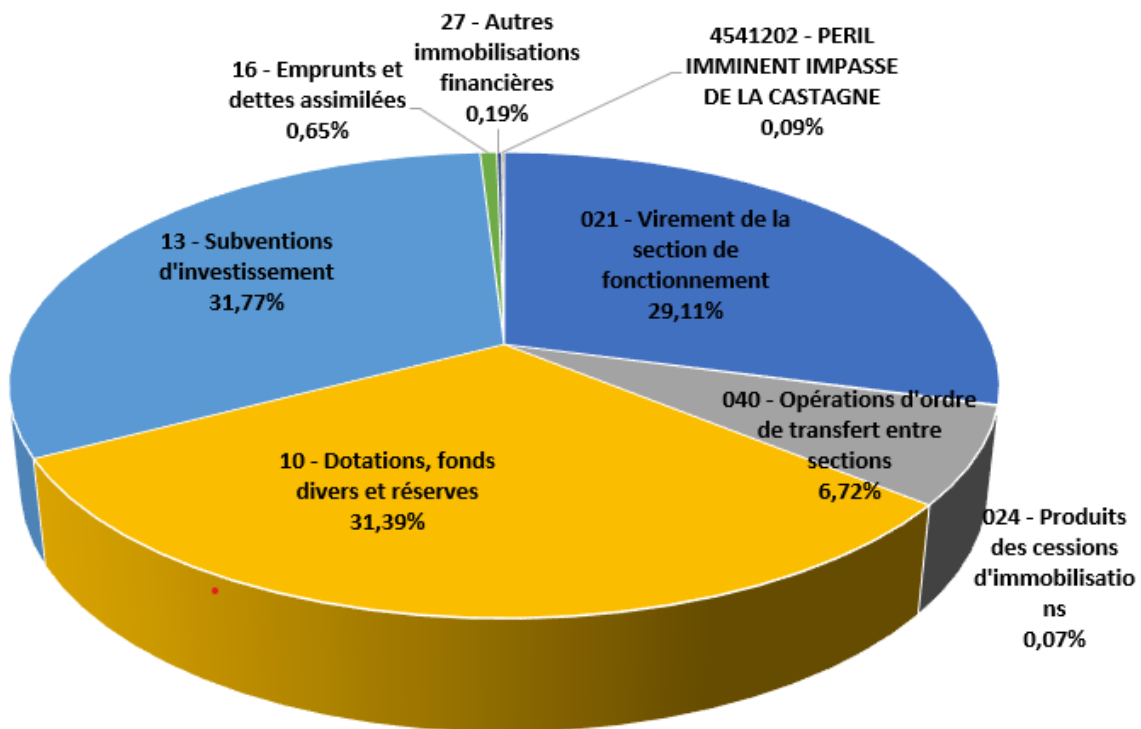
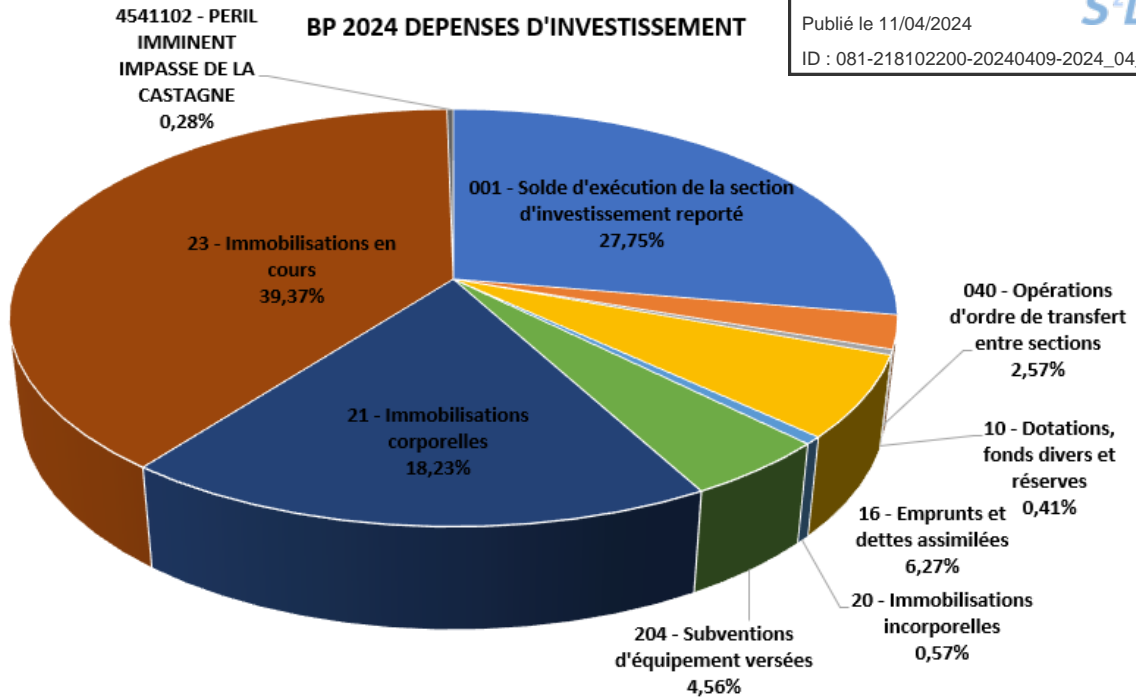
La politique d'investissement de la commune est relativement simple : il s'agit de rénover et de mettre à niveau et aux normes actuelles le patrimoine, les équipements et les voiries qui sont vieillissants. C'est une tâche compliquée, car la commune n'a pas la capacité d'emprunter auprès des banques pour pouvoir financer des travaux sur 20 ans, ce qui se justifierait très logiquement eu égard à leur durée de vie.

Les projets ne sont financés que par les subventions et l'autofinancement de la commune.

Le prévisionnel des dépenses et des recettes totales d'investissement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 5 616 660 €, intégrant les restes à réaliser dépenses de 2023 (RAR) à hauteur de 506 763.34 € et les restes à réaliser recettes de 2023 (RAR) pour 700 410.60 €

La répartition du budget 2024 par chapitres est la suivante :

Chapitre	DEPENSES			Chapitre	RECETTES		
	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024		RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	1 558 510,56	1 558 510,56	021 - Virement de la section de fonctionnement	-	1 635 267,00	1 635 267,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	144 627,55	144 627,55	024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	4 200,00	4 200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	23 000,00	23 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	377 373,00	377 373,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	351 977,37	351 977,37	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	1 763 060,30	1 763 060,30
20 - Immobilisations incorporelles	3 551,60	28 400,00	31 951,60	13 - Subventions d'investissement	700 410,60	1 084 259,00	1 784 669,60
204 - Subventions d'équipement versées	14 356,81	241 500,00	255 856,81	16 - Emprunts et dettes assimilées	-	36 400,00	36 400,00
21 - Immobilisations corporelles	125 911,81	897 817,18	1 023 728,99	27 - Autres immobilisations financières	-	10 690,10	10 690,10
23 - Immobilisations en cours	352 300,32	1 859 064,00	2 211 364,32				-
4541102 - PERIL IMMINENT IMPASSE DE LA CASTAGNE	10 642,80	5 000,00	15 642,80	4541202 - PERIL IMMINENT IMPASSE DE LA CASTAGNE	-	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES	506 763,34	5 109 896,66	5 616 660,00	TOTAL RECETTES	700 410,60	4 916 249,40	5 616 660,00



BP 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissements sont désormais classées en 4 grandes catégories :

- Le patrimoine
- Les équipements publics
- La voirie et l'espace public
- Les matériels et travaux nécessaires au fonctionnement du service public.

Le BP 2024 prévoit 2.597.867€ de nouvelles opérations avec les projets principaux suivants :

- Restauration du patrimoine :
 - La dernière tranche de Notre-Dame du Bourg (le clocher),
 - Les travaux d'urgence de la toiture sur l'église Saint-Pierre des Blancs,
 - L'aménagement de la cour du musée,
 - Le lancement de la restauration des escaliers du quai des Escoussières et du mur de l'hôtel de Toulza (1^{ère} tranche sur 3).
- Équipements publics :
 - Les travaux sur les stades de rugby du Moulin à vent et de la Maurole,
 - La rénovation de la piscine,
 - La végétalisation du cimetière (2^{ème} tranche sur 3).
- Espace public :
 - Les travaux de voiries en centre-ville et hors agglomération,
 - L'éclairage public.
- Travaux et achats services de la mairie :
 - Le hangar photovoltaïque aux ateliers de Foncoussières,
 - Un nouveau véhicule sérigraphié pour la police municipale,
 - Le déploiement de la vidéoprotection.

La ventilation par opération est la suivante :

OPÉRATIONS	DÉPENSES			RECETTES		
	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024
10 - NOTRE DAME DU BOURG	60 194,74	526 917,00	587 111,74	404 199,39	333 477,00	737 676,39
11 - EGLISES	66 075,51	78 500,00	144 575,51	68 658,53	-	68 658,53
12 - MUSEE	8 731,80	35 700,00	44 431,80	-	7 840,00	7 840,00
13 - MAIRIE	14 835,48	11 000,00	25 835,48	19 449,33	-	19 449,33
14 - PATRIMOINE URBAIN	12 538,80	128 800,00	141 338,80	-	36 750,00	36 750,00
15 - PATRIMOINE DIVERS			-			-
21 - STADES	2 220,00	87 300,00	89 520,00	-	4 167,00	4 167,00
22 - PISCINE	109 683,12	733 325,00	843 008,12	101 850,00	475 550,00	577 400,00
23 - AIRES DE JEUX			-	2 812,00	-	2 812,00
24 - CIMETIERE	-	35 000,00	35 000,00			-
26 - EQUIPEMENTS PUBLICS DIVERS	33 503,03	72 793,00	106 296,03	103 441,35	25 400,00	128 841,35
31 - VOIRIE	148 842,30	356 882,00	505 724,30	-	124 498,00	124 498,00
32 - PLAN DE CIRCULATION	-	6 000,00	6 000,00			-
33 - ECLAIRAGE PUBLIC	10 946,98	80 000,00	90 946,98			-
34 - AMENAGEMENTS URBAINS	7 348,81	49 700,00	57 048,81			-
41 - TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	1 125,84	58 000,00	59 125,84			-
42 - ACHATS SERVICES TECHNIQUES	1 071,30	25 500,00	26 571,30			-
43 - ACHAT MATERIEL ROULANT	-	35 900,00	35 900,00			-
44 - ACHATS ADMINISTRATION	19 002,83	80 550,00	99 552,83	-	1 577,00	1 577,00
45 - POLICE MUNICIPALE	-	16 000,00	16 000,00			-
46 - VIDEOPROTECTION	-	180 000,00	180 000,00	-	75 000,00	75 000,00
TOTAL OPÉRATIONS	496 120,54	2 597 867,00	3 093 987,54	700 410,60	1 084 259,00	1 784 669,60

Les dépenses hors opérations concernent :

- Le chapitre 10 les dotations et fonds divers : reversement de la taxe d'aménagement à l'Agglomération Gaillac Graulhet
- Le chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts

- Le chapitre 204 : les attributions de compensation pour l'investissement à l'Agglomération
- Le chapitre 040 pour les opérations d'ordres concernant les travaux en régie, dotation aux amortissements des subventions
- 4541102 Opérations pour compte de tiers : Péril imminent impasse de la Castagne
- Le chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Les recettes hors opérations concernent :

- Le chapitre 10 les dotations et fonds divers : les taxes d'aménagement, le FCTVA, l'affectation de résultat de l'exercice 2023, les dons Mécénat Eglise Notre Dame du Bourg.
- Le chapitre 16 : cautions versées pour les badges des équipements sportifs
- Le chapitre 27 autres immobilisations financières pour le remboursement par l'agglomération Gaillac Graulhet d'une partie du capital d'un emprunt
- Le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement
- Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections pour les dotations aux amortissements
- 4541202 Opérations pour compte de tiers : Péril imminent impasse de la Castagne

HORS OPÉRATIONS	DÉPENSES			RECETTES		
	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024
024 - Produits de cessions d'immobilisations					4 200,00	4 200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		23 000,00	23 000,00		398 197,00	398 197,00
<i>dont 10226 Taxe aménagement</i>				-	100 000,00	
<i>dont 10222 FCTVA</i>					297 197,00	
<i>dont 10251 Mécénat NDB</i>					1 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées		351 977,37	351 977,37		36 400,00	36 400,00
1641 REMBOURSEMENT DETTE		315 677,37				
168751 - Autres dettes - GFP de rattachement (régularisation écritures 2018 à 2022)		36 300,00			36 300,00	
165 - Dépôts et cautionnements reçus					100,00	
204 - Subv d'équipements versées		126 000,00	126 000,00			
<i>dont attribution de compensation</i>						
<i>dont accompagnement particuliers</i>						
21 - Immobilisations corporelles		302 914,18	302 914,18			
276351 - Créances sur GFP de rattachement (rbt du capital pour la part des emprunts concernant le budget Assainissement Agglo)					10 690,10	10 690,10
4541102 - Péril imminent impasse de la Castagne	10 642,80	5 000,00	15 642,80		5 000,00	5 000,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 635 267,00	1 635 267,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		144 627,55	144 627,55		377 373,00	377 373,00
<i>dont 28... Amortissement</i>					377 373,00	
<i>dont 13913 Dotation amortissements subvention</i>		3 127,00				-
<i>dont 21... TRAVAUX EN REGIE</i>		141 500,00				-
<i>dont cession</i>						-
10 - Dotations, fonds divers et réserves					1 364 863,30	1 364 863,30
<i>dont 1068 AFFECTATION DE RESULTAT</i>					1 364 863,30	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 558 510,56	1 558 510,56			
TOTAL HORS OPERATIONS	10 642,80	2 512 029,66	2 522 672,46	-	3 831 990,40	3 831 990,40

Vue d'ensemble du budget d'investissement 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

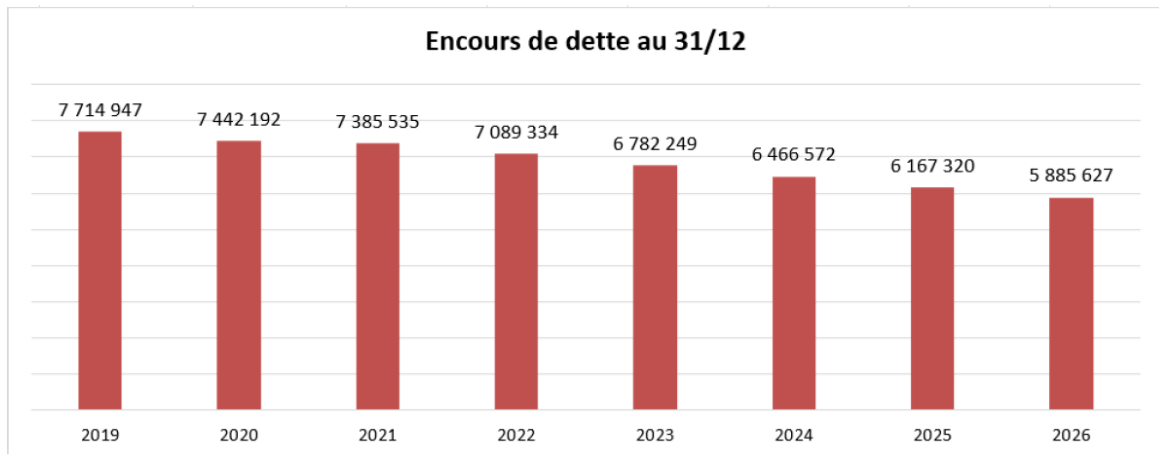


ID : 081-218102200-20240409-2024_04_2-BF

OPÉRATIONS	DÉPENSES			RECETTES		
	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024	RAR 2023 REPORTÉS / 2024	BP 2024	TOTAL BP 2024
10 - NOTRE DAME DU BOURG	60 194,74	526 917,00	587 111,74	404 199,39	333 477,00	737 676,39
11 - EGLISES	66 075,51	78 500,00	144 575,51	68 658,53	-	68 658,53
12 - MUSEE	8 731,80	35 700,00	44 431,80	-	7 840,00	7 840,00
13 - MAIRIE	14 835,48	11 000,00	25 835,48	19 449,33	-	19 449,33
14 - PATRIMOINE URBAIN	12 538,80	128 800,00	141 338,80	-	36 750,00	36 750,00
15 - PATRIMOINE DIVERS			-			-
21 - STADES	2 220,00	87 300,00	89 520,00	-	4 167,00	4 167,00
22 - PISCINE	109 683,12	733 325,00	843 008,12	101 850,00	475 550,00	577 400,00
23 - AIRES DE JEUX			-	2 812,00	-	2 812,00
24 - CIMETIERE	-	35 000,00	35 000,00			-
26 - EQUIPEMENTS PUBLICS DIVERS	33 503,03	72 793,00	106 296,03	103 441,35	25 400,00	128 841,35
31 - VOIRIE	148 842,30	356 882,00	505 724,30	-	124 498,00	124 498,00
32 - PLAN DE CIRCULATION	-	6 000,00	6 000,00			-
33 - ECLAIRAGE PUBLIC	10 946,98	80 000,00	90 946,98			-
34 - AMENAGEMENTS URBAINS	7 348,81	49 700,00	57 048,81			-
41 - TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	1 125,84	58 000,00	59 125,84			-
42 - ACHATS SERVICES TECHNIQUES	1 071,30	25 500,00	26 571,30			-
43 - ACHAT MATERIEL ROULANT	-	35 900,00	35 900,00			-
44 - ACHATS ADMINISTRATION	19 002,83	80 550,00	99 552,83	-	1 577,00	1 577,00
45 - POLICE MUNICIPALE	-	16 000,00	16 000,00			-
46 - VIDEOPROTECTION	-	180 000,00	180 000,00	-	75 000,00	75 000,00
TOTAL OPÉRATIONS	496 120,54	2 597 867,00	3 093 987,54	700 410,60	1 084 259,00	1 784 669,60
024 - Produits de cessions d'immobilisations					4 200,00	4 200,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		23 000,00	23 000,00		398 197,00	398 197,00
<i>dont 10226 Taxe aménagement</i>				-	100 000,00	
<i>dont 10222 FCTVA</i>					297 197,00	
<i>dont 10251 Mécénat NDB</i>					1 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées		351 977,37	351 977,37		36 400,00	36 400,00
1641 REMBOURSEMENT DETTE		315 677,37				
168751 - Autres dettes - GFP de rattachement (régularisation écritures 2018 à 2022)		36 300,00			36 300,00	
165 - Dépôts et cautionnements reçus					100,00	
204 - Subv d'équipements versées		126 000,00	126 000,00			
<i>dont attribution de compensation</i>						
<i>dont accompagnement particuliers</i>						
21 - Immobilisations corporelles		302 914,18	302 914,18			
276351 - Créances sur GFP de rattachement (rbt du capital pour la part des emprunts concernant le budget Assainissement Agglo)					10 690,10	10 690,10
4541102 - Pêril imminent impasse de la Castagne	10 642,80	5 000,00	15 642,80		5 000,00	5 000,00
TOTAL HORS OPERATIONS	10 642,80	808 891,55	819 534,35	-	454 487,10	454 487,10
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	506 763,34	3 406 758,55	3 913 521,89	700 410,60	1 538 746,10	2 239 156,70
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 635 267,00	1 635 267,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		144 627,55	144 627,55		377 373,00	377 373,00
<i>dont 28... Amortissement</i>					377 373,00	
<i>dont 13913 Dotation amortissements subvention</i>		3 127,00				-
<i>dont 21... TRAVAUX EN REGIE</i>		141 500,00				-
<i>dont cession</i>						-
10 - Dotations, fonds divers et réserves					1 364 863,30	1 364 863,30
<i>dont 1068 AFFECTATION DE RESULTAT</i>					1 364 863,30	
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRES	-	144 627,55	144 627,55	-	3 377 503,30	3 377 503,30
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 558 510,56	1 558 510,56			
TOTAL BUDGET	506 763,34	5 109 896,66	5 616 660,00	700 410,60	4 916 249,40	5 616 660,00

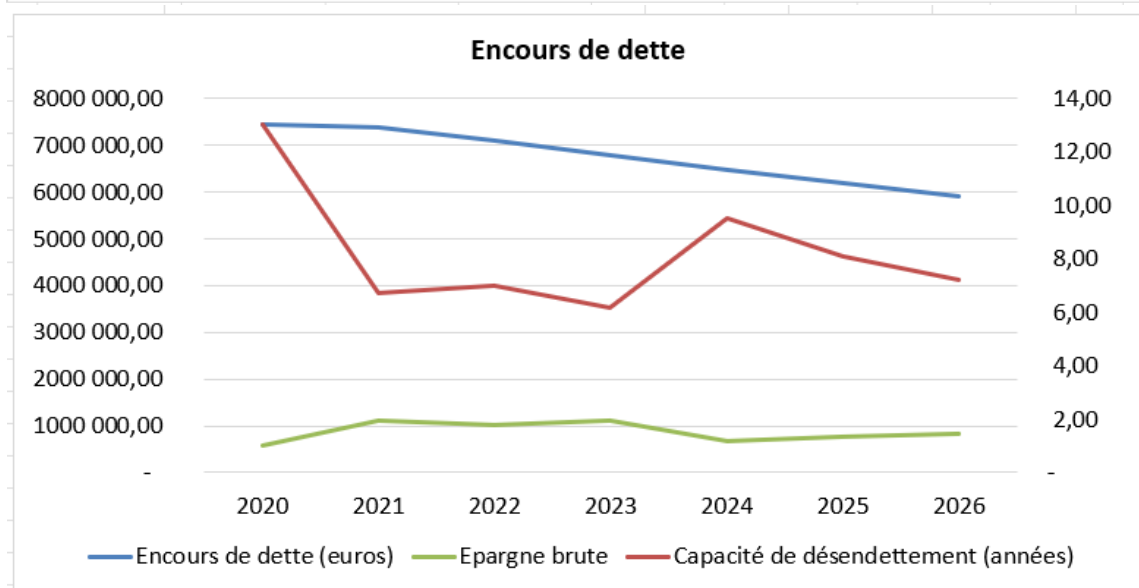
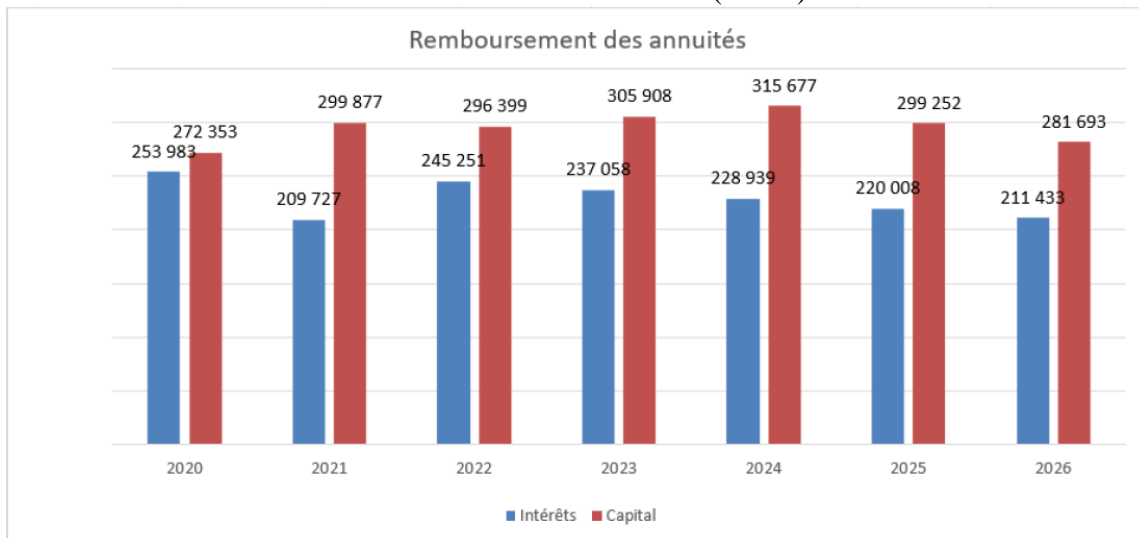
État de la dette :

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 6 782 249 €



Capital remboursé en 2024 : 315 677 €

Intérêts remboursés : 230 269€ Intérêts courus non échus (ICNE) : - 1 330 €



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public qui anime une action générale de prévention et de secours d'urgence dans la commune.

Il est présidé par le Maire et administré par un Conseil d'Administration.

LE CONTENU DU BUDGET 2024

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont essentiellement pour :

- Des aides aux personnes en difficultés
- Des subventions : au Secours populaire et au Secours catholique
- Des dotations aux amortissements (chapitre 042)

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent :

- De la subvention versée par le budget principal
- Du résultat de fonctionnement reporté

CHAPITRE DÉPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024
011 - Charges à caractère général	2 981,65
65 - Autres charges de gestion courante	75 600,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 174,79
TOTAL DEPENSES	79 756,44
CHAPITRE RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2024
74 - Dotations, subventions et participations	18 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	61 756,44
TOTAL RECETTES	79 756,44

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Elles concernent :

- Le chapitre 21 immobilisation corporelles pour l'acquisition de mobilier et matériel informatique

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- Au 001 - solde d'exécution de la section reporté des exercices précédents de 9 593.70€
- Des dotations aux amortissements (chapitre 040)

Le budget primitif 2024 du budget du CCAS se présente de la façon suivante

CHAPITRE DÉPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	10 066,65
TOTAL DEPENSES	10 066,65
CHAPITRE RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 891,86
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 174,79
TOTAL RECETTES	10 066,65